université de BORDEAUX

Collège DSPEG

DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DE LA LICENCE DROIT MENTION DROIT 2EME ANNEE – SERIE 2

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5°et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la licence de Droit – 2ème année, série 2 :

Nom	**Prénom**	**Qualité**	**Enseignement(s) assuré(s)**
Président(e) du jury :			
BRISSON	Jean-François	PR	Droit administratif (semestres 1 et 2)
Membres du jury :			
GRARD	Loïc	PR	Droit de l'Union Européenne (semestre 2)
WICKER	Guillaume	PR	Droit civil (semestre 1)
En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :			
PADILLA	Marie	MCF	Droit administratif étranger (semestre 2)
TOURNEPICHE	Anne-Marie	PR	Institutions internationales (semestre 1)
ZABALZA	Alexandre	PR	Droit des biens (semestre 1) Philosophie du droit (semestre 2)

Article 2 : Ce jury est constitué pour les deux sessions d'examens de l'année universitaire 2024-2025

Fait à Bordeaux, le 2 octobre 2024

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG